Del 23.249

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20240123-DEL23-249-CC
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

CCI NORD ISÈRE

Vienne Condrieu Agglomération

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Convention entre d'une part :

La Chambre de commerce et d'industrie Nord-Isère, sise 2 Place Saint Pierre à Vienne, représentée par son Président, M. Christophe CARRON, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, sous réserve de la validation en Assemblée Générale le 18 mars 2024,

ci-après dénommée **« La CCI Nord-Isère »,**

et d'autre part :

La Communauté d'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération, domiciliée 30 avenue Général Leclerc, bâtiment Antarès, BP 263, 38217 Vienne Cedex
représentée par son Président, Monsieur Thierry KOVACS ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après dénommée **« Vienne Condrieu Agglomération»**,

PREAMBULE

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont des établissements publics au service du développement économique territorial. La loi de 1898 leur confère la fonction de représentation et de porte-parole des entreprises.

L'article L710-1 du code de commerce modifié par la loi du 23 juillet 2010 – art.1 prévoit que « les établissements ou chambres départementales du réseau des chambres de commerce et d'industrie ont chacun, en leur qualité de corps intermédiaire de l'Etat, une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères. Assurant l'interface entre les différents acteurs concernés, ils exercent leur activité sans préjudice des missions de représentation conférées aux organisations professionnelles ou interprofessionnelles par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et des missions menées par les collectivités territoriales dans le cadre de leur libre administration ».

Ainsi, les CCI ont pour attributions spécifiques trois missions au service des entreprises de l'industrie, du commerce et des services et du territoire :

- Etre le porte-parole des entreprises et représenter les entreprises et les commerçants, être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

- Accompagner les entreprises, de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement.

- Contribuer aux décisions d'aménagement du territoire et à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est un territoire de 30 communes regroupées autour de Vienne. Il compte près de 7 000 établissements dont près de 700 sont créés chaque année.

Vienne Condrieu Agglomération a, de droit, une compétence en matière de développement économique. Elle se positionne comme l'interlocutrice de proximité pour les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité (Industrie, Services, Commerce, Artisanat, Tourisme, Agriculture, etc.) et leurs problématiques (Création et développement, Immobilier, Ressources Humaines, Innovation, Promotion, etc.) Un suivi précis est notamment conduit auprès des entreprises majeures du territoire (plus de 20 salariés), représentant environ 140 entreprises (action nommée le Dialogue Dirigeant).
Les réponses apportées aux entreprises sont construites à partir de l'expertise locale dont notamment celle des chambres consulaires.

Vienne Condrieu Agglomération participe également au renouvellement de l'offre d'accueil à destination des entreprises (requalification de zones d'activités, immobilier d'entreprises), et accompagne les entreprises dans leur implantation sur le territoire.

En outre, concernant la création d'entreprises, elle gère la pépinière d'entreprises, située à l'Espace Saint-Germain. Vienne Condrieu Agglomération finance par ailleurs les acteurs du financement de la création/reprise (ADIE, Initiative Isère Vallée du Rhône, Réseau Entreprendre), et contribue à l'existence de l'espace entrepreneur.

Enfin, pour favoriser le développement du commerce, Vienne Condrieu Agglomération agit en :
- accompagnant le développement commercial du territoire (schéma de développement commercial, étude redynamisation centre-village, prospection d'enseignes pour le pôle majeur centre-ville de Vienne, etc.),
- soutenant les investissements des commerçants via le dispositif régional des aides directes,
- soutenant les associations de professionnels et les manifestations économiques qu'elles organisent,
- en favorisant la promotion du commerce du territoire.

Fortes de ce constat, les parties ont souhaité mettre en commun leurs compétences pour répondre au mieux aux demandes et aux besoins des entreprises implantées sur le territoire dédié, entreprises existantes ou à créer. De par leurs actions complémentaires en effet, la CCI Nord Isère et Vienne Condrieu Agglomération concourent au développement économique du territoire. Il convient de réaffirmer cette complémentarité au travers d'une convention de partenariat précisant les missions de chacun et les points de jonction à mettre en avant.

ARTICLE 1 – OBJET

La CCI Nord Isère et Vienne Condrieu Agglomération conviennent de réaliser un travail partenarial et complémentaire en faveur du développement économique et de l'emploi sur le territoire.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT RECIPROQUE

La CCI Nord Isère et Vienne Condrieu Agglomération s'engagent à afficher ledit partenariat de façon systématique lors de leurs interventions en faveur du développement économique.

ARTICLE 3 – ACTIONS A ENGAGER EN COLLABORATION

Pour la période 2024-2026, plusieurs actions prioritaires ont été définies et sont détaillées dans les fiches actions jointes en annexe.

Récapitulatif des actions prévisionnelles :

		Jours intervention CCI	Coût estimé pour l'Agglo
2024	club innovation	20 jours	10 800 €
	Accompagnement des entreprises sur les transitions	50 jours	27 000 €
	Commande publique	10 jours	5 400 €
	En Bas de Ma Rue		5 500 €
	Action PLPDMA	17 jours	9 180 €
	TOTAL	**97 jours**	**57 880 €**
2025	club innovation	25 jours	13 500 €
	Accompagnement des entreprises sur les transitions	55 jours	29 700 €
	Commande publique	5 jours	2 700 €
	En Bas de Ma Rue		5 500 €
	TOTAL	**85 jours**	**51 400 €**
2026	club innovation	30 jours	16 200 €
	Accompagnement des entreprises sur les transitions	60 jours	32 400 €
	Commande publique	10 jours	5 400 €
	En Bas de Ma Rue		5 500 €
	TOTAL	**100 jours**	**59 500 €**

ARTICLE 5 - SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de suivi de la convention, composé des élus concernés et des services, sera mis en place afin de faire le point régulièrement sur ces engagements et de les adapter aux besoins du territoire. Il se réunira au moins deux fois par an. En fin d'année, le bilan des actions prévues sera réalisé grâce aux indicateurs mentionnés et le comité de suivi pourra décider d'ajuster les actions prévues sur l'année suivante. Si les actions nouvelles ou modifiées font varier à la hausse le montant prévu dans la convention initiale, un avenant à la convention sera alors rédigé et soumis au vote des deux instances.

ARTICLE 6 – DUREE

Les parties s'engagent pour la période 2024-2026.

ARTICLE 7 – RESILIATION

La CCI Nord Isère et Vienne Condrieu Agglomération auront la possibilité de dénoncer cette convention au plus tard deux mois avant la date anniversaire de cette convention.

Fait à Vienne , le 23/01/24

Pour la CCI Nord-Isère,

M. Christophe CARRON, Président

Pour Vienne Condrieu Agglomération,

M. Thierry KOVACS, Président

CCI NORD ISÈRE	**FICHE ACTION INNOVATION**	Vienne Condrieu Agglomération

Contexte

Dans la perspective, d'aider les entreprises et institutions à mieux **maitriser leurs démarches d'innovation, favoriser la culture collaborative** à l'échelle d'un territoire, de **générer des opportunités de création de valeur et favoriser la résilience du territoire**, la création d'un **club innovation** est engagée.

Les objectifs

Favoriser des rencontres régulières et une réflexion commune sur les outils et méthodes de conduite de l'innovation dans les entreprises, permettre le partage des facteurs clés de succès de l'innovation.

Améliorer la collaboration stratégique entre industriels, créer des opportunités de coopérations, développer des liens avec les institutions locales, les experts universitaires et privés.

Le club s'adresse au dirigeant de l'entreprise, son directeur Marketing, son responsable de la R&D ou de l'Innovation. Tous ont en commun l'esprit réseau et la préoccupation d'accroître la compétitivité de leur entreprise par l'innovation. La réussite d'un tel projet passe par une coanimation forte entre la CCI et l'Agglo.

Les caractéristiques

De la variété des points de vue naît le progrès : confrontation d'expériences et apports d'experts pour progresser dans le champ de l'innovation. Fort de ses complémentarités non concurrentes entre elles, de la PME au grand groupe international, le club innovation représente une opportunité unique de benchmarking

De l'échange, de la confiance et de la proximité, naissent des opportunités de collaboration, permettant de faire avancer des projets avec une approche frugale de l'innovation

Suivant la vision du marketing de l'innovation, l'innovation conduite de manière isolée ne permet ni la pertinence ni la réactivité

Le club innovation traite exclusivement des sujets liés au management de l'innovation : la maîtrise de la technologie ne suffit pas à elle seule à développer un avantage concurrentiel durable sans un management adéquat

Une conviction : formation, recherche, coopération et économie sont plus que jamais intimement liées. Le club innovation offre l'opportunité de croiser ces différents horizons au service d'un développement solidaire de notre territoire.

Le club est tout sauf un club business, à partir de ce postulat, le business n'est pas interdit

Nombre d'entreprises : 25 entreprises minimum à terme

Description de l'action

Modalités d'organisation associées

Notion d'adhésion annuelle pour impliquer les entreprises et couvrir les frais d'intervenants et cocktails (cotisation entre 130 et 190€ suivant la taille) avec un fonctionnement du Club sur une notion de cooptation.

Sur la base de 3 à 4 rencontres annuelles, les travaux du club innovation sont basés sur la convivialité, la confidentialité et la qualité des échanges.

Les rencontres seront basées sur l'intervention de membres, relative à leurs expertises et expériences dans une logique d'échange et également sur l'intervention d'experts extérieurs

Echéances

Année 2024 : Mission de pré figuration d'un Club Innovation : 20 jours

Analyse du fichier des entreprises / définition des cibles prioritaires / définition d'un plan de prospection

Prospection et visites des entreprises, présentation du projet, recueil de besoins, recrutement

Organisation d'un kick off / V0 en fin de première année, construction du contenu, communication

A l'issu de cette première année de pré figuration, des premiers constats permettront de répondre en partie aux questionnements de taille critique de territoire et in fine, de taille critique du club

Année 2025 : Création et animation du club innovation : 25 jours

Travail sur fichier et cooptation pour l'intégration de nouveaux membres

Gestion des adhésions et des bons de commande prestations

Organisation de 3 réunions du Club, mix entre séances en entreprise et intervenants extérieurs, communication et gestion des participations

Définition des thématiques, construction du contenu, choix des intervenants

Examen faisabilité création d'une édition spéciale

Analyse des besoins spécifiques des membres

A l'issu de cette deuxième année, des constats permettront de valider la notion de taille critique et de répondre en partie aux questionnements d'alchimie entre les membres.

Année 2026 : Animation et dynamisation du club innovation : 30 jours

Travail sur fichier et cooptation pour l'intégration de nouveaux membres

Gestion des adhésions et des bons de commande prestations

Organisation de 3 réunions du Club, mix entre séances en entreprise et intervenants extérieurs, communication et gestion des participations

Définition des thématiques, construction du contenu, choix des intervenants

Examen faisabilité création d'une édition spéciale, voir croisement avec autre Club

Analyse des besoins spécifiques des membres

Missions CCI :	**Actions de l'Agglo :**
- RDV de présentation du club aux interlocuteurs intéressés et identifiés - Animation du club et proposition de sujets ; intervenants - Programmation des réunions trimestrielles et animations - Compte-rendu - Promotion sur les réseaux sociaux - Bilan annuel	- Identification des dirigeants intéressés par le club innovation, notamment dans le cadre des dialogues dirigeant, et de la communauté Ariane, et mise en relation au fur et à mesure avec la CCI - Suivi administratif des adhésions et cotisations - Gestion des invitations au club et secrétariat : - Temps de présence aux réunions du club - Promotion sur les réseaux sociaux

Indicateurs de résultats

2024

Nombre d'entreprises prospectées

Nombre d'entreprises intéressées

Identification des principaux besoins

Dès 2025

Nombre d'entreprises participantes au club

Nombre de rencontres

Public cible : Entreprises de Vienne Condrieu Agglomération	**Durée : 3** ans	**Période :** 01 01 2024 au 31 12 2026

Référents - CCI Nord Isère

Suivi de la convention – Pascale Besch / Référent action – Philippe Perichon

Référents – Vienne Condrieu Agglomération – Agence économique

Suivi de la convention – Pauline Delôme / Référent action – à déterminer

CCI NORD ISÈRE	**FICHE ACTION ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUR LES TRANSITIONS**	Vienne Condrieu Agglomération

Contexte
La CCI Nord Isère et Vienne Condrieu Agglomération ont engagé un travail sur 2023 pour accompagner les entreprises sur la transition énergétique.

Les objectifs
Proposer des accompagnements individuels ou collectifs aux entreprises du secteur de l'industrie afin qu'elles :
s'engagent dans leur transition écologique
intègrent notamment de nécessaires actions sur la décarbonation de leur activité.

Descriptif de l'action :
- des prestations collectives et individuelles
- des actions de sensibilisation, des diagnostics, des accompagnements techniques, des recherches de financement et du montage de dossier
- sur les champs de la réduction et de la gestion des déchets, de la maîtrise de l'énergie avec les aspects sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables, de la décarbonation des processus, de la mobilité, des consommations d'eau et de sa gestion dans l'entreprise, …

En ce qui concerne les actions collectives, ces dernières pourront remonter soient de problématiques identifiées à l'occasion des interventions dans les entreprises soient de sollicitations des élus.
Lors des interventions les entreprises devront être également orientées vers des dispositifs techniques et financiers existants.

Echéances
Année 2024 : 50 jours
Année 2025 : 55 jours
Année 2026 : 60 jours

Missions CCI :	**Actions de l'Agglo :**
- RDV individuels avec les entreprises identifiées - diagnostics en fonction du besoin - Restitution aux entreprises ; en présence éventuelle de l'agence éco - Mise à jour du tableau de suivi des contacts - Valorisation du partenariat sur le site et réseaux de la CCI - Bilan annuel	- identification des besoins et projets des entreprises - mise en relation avec la CCI - organisation d'un point mensuel de suivi - promotion de l'accompagnement (site internet ; réseaux sociaux)

Indicateurs de résultats
- Sujets traités
- Nombre de RDV effectués
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de réunions collectives organisées

Public cible : Entreprises industrielles de Vienne Condrieu Agglomération	**Durée : 3** ans **Période :** 01 01 2024 au 31 12 2026

Référents - CCI Nord Isère
Suivi de la convention – Pascale Besch / Référent action – Odile Ribière
Référents – Vienne Condrieu Agglomération – Agence économique
Suivi de la convention – Pauline Delôme / Référent action – Florence Vial / Marie-Cécile Amiot

CCI NORD ISÈRE	**FICHE ACTION COMMANDE PUBLIQUE LOCALE**	Vienne Condrieu Agglomération

Objectif :
Rapprocher à la fois les besoins et les acheteurs VCA des entreprises locales et de leurs offres de service.

Descriptif de l'action :
2 dispositifs sont proposés
- Un atelier annuel à l'occasion duquel l'Agglo et éventuellement d'autres acheteurs publics (Mairies, Advivo, EPIC ...) vient présenter ses Marchés Publics à venir à des entreprises locales.
- Des actions de sourcing plus pointues que la CCI pourrait conduire. Ces dispositifs pourraient susciter les entreprises ne travaillant pas encore avec la commande publique. Afin de faciliter cet accès aux entreprises non habituées il pourrait être proposé des modules de formations permettant aux entreprises de connaître les principes de passation des marchés publics et les différentes procédures, de mettre en place une veille ciblée, de comprendre les documents du dossier de consultation, de maîtriser les points clés de la réponse à un appel d'offres et organiser les éléments du dossier de réponse, et de répondre à un appel d'offres par voie électronique.

Echéances
Année 2024 : Un atelier + Un sourcing 10 jours
Année 2025 : Un atelier 5 jours
Année 2026 : Un atelier + Un sourcing 10 jours

Missions CCI :	**Actions de l'Agglo :**
- Organisation logistique - Invitation - Sourcing des entreprises - Préparation du support - Animation de la réunion	- Lien et mobilisation des services de l'Agglo - promotion sur site internet agence éco ; réseaux sociaux

Indicateurs de résultats
- Nombre de marchés infructueux par an
- Proportion de marchés remportés par des entreprises locales
- Nombre d'ateliers
- Nombre de participants aux ateliers suite au sourcing

Public cible : Entreprises de Vienne Condrieu Agglomération	**Durée : 3** ans	**Période :** 01 01 2024 au 31 12 2026

Référents - CCI Nord Isère
Suivi de la convention – Pascale Besch / Référent action : Christian Bayle
Référents – Vienne Condrieu Agglomération – Agence économique
Suivi de la convention – Pauline Delôme / Référent action – Service commande publique

CCI NORD ISÈRE	**FICHE ACTION** **PLPDMA**	Vienne Condrieu Agglomération

Contexte :
Orientation inscrite dans le PLPDMA, et notamment l'action 10 : agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité

Objectifs : Accompagnement des commerçants sur la gestion des déchets dans le cadre d'une action d'eco défi
Une action de communication promotionnelle sur deux axes :
auprès du grand public : « mon commerçant est engagé »
auprès des autres commerçants « quelles démarches sont applicables pour un commerce »

Une remise de prix

Descriptif de l'action : réalisation de 15 diagnostics
- Lancement d'une campagne de communication auprès des commerçants de VCA (une partie des 30 communes, les autres pouvant être intégrées sur les années suivantes) pour déterminer une liste d'environ 15 commerçants volontaires pour un rendez-vous.
Ce dernier aurait pour but d'évaluer l'engagement dans une démarche écoresponsable du commerçant en établissant un diagnostic personnalisé suivi d 'une restitution avec préconisations.
- Mise en place d'une communication globale : création de communication destinée aux commerçants, mailing, clips vidéos
- Communication sur les bonnes pratiques sur les réseaux sociaux de l'Agglo et CCINI :
- auprès du grand public : « mon commerçant est engagé »
- auprès des autres commerçants « quelles démarches sont applicables pour un commerce »
- Valorisation de ce projet : une remise de prix lors d'un évènement à déterminer

Missions CCI :	**Actions de l'Agglo :**
- diagnostics - Animation de l'éco défi - Communication : Création d'un logo, slogan du type : « Ici on accepte votre contenant »	- réalisation entre 3 et 5 vidéos (format réseaux sociaux) sur les commerçants ayant gagné le défi - promotion

Echéances
2024 : 17 jours

Indicateurs de résultats
- Nombre de diagnostics
- Nombre d'actions de communication

Public cible : Commerçants de Vienne Condrieu Agglomération	**Durée :** 1 an	**Période :** 01 01 2024 au 31 12 2024

Référents - CCI Nord Isère
Suivi de la convention – Pascale Besch / Référente action – Christine PAPI
Référents – Vienne Condrieu Agglomération – Direction Environnement
Suivi de la convention – Florence NICOLAS / Référente action – Céline BONNET

CCI NORD ISÈRE	**FICHE ACTION** **EN BAS DE MA RUE**	Vienne Condrieu Agglomération

Contexte

La CCINI a développé en 2018 un « Market Place » pour renforcer la stratégie d'accompagnement du commerce en lien avec la révolution technologique et les nouveaux modes de consommation, un outil en adéquation avec les mutations profondes du commerce, à destination des commerçants et des prestataires de service du territoire.
Cet outil permet à chaque entreprise de présenter en ligne des produits avec une solution de paiement en ligne et la récupération de produits dans les magasins. Les consommateurs deviennent des « consomacteurs » et peuvent bénéficier d'un outil, simple d'accès et sécurisé, leur permettant de consommer localement.
Au cours de l'année 2020, En bas de ma rue a connu un essor très important comme révélateur d'une solution digitale pendant les deux périodes de confinement. En bas de ma rue est déployé sur l'ensemble du Département de l'Isère et sur 7 autres départements en Auvergne Rhône-Alpes.

Une nouvelle version a été lancée en décembre 2021 avec une mise en route complète sur 2022.
En octobre 2022 le "MARCHE D'ENTREPRISE by En Bas de Ma Rue" a été lancé, avec pour objectif de tisser du lien entre les grandes entreprises du territoire et les commerçants de proximité, créer des synergies, développer des partenariats

Les objectifs

- Favoriser les bourgs centres, les territoires ruraux en proposant aux commerçants une nouvelle surface de vente virtuelle
- Revitaliser les centres villes en ramenant les clients dans les commerces de centre-ville et centre-village,
- Renforcer l'attractivité des commerces traditionnels par les outils numériques en développant les services à la clientèle
- Faire que la vente à distance serve au territoire
- Défendre l'économie et l'emploi local
- Renforcer la solution de commerce connecté tant dans son fonctionnement / ses offres et les actions engendrées

Description de l'action

- Développer et démocratiser le concept de marché d'entreprise
- Accompagner davantage les commerçants en incluant dans leur abonnement du conseil : réseaux sociaux, newsletter, fidélisation, base de données…
- Développer le contenu éditorial du site : page marques, nouvelle entrée liée à l'achat durable avec la création de filtres applicables à la recherche de produits (made in France, seconde main, reconditionné…)
- Continuer de développer la communication en profitant des initiatives locales : évènements d'union commerciales, braderies…
- Organiser 1 à 2 marchés by EBDMR

Missions CCI :	**Actions de l'Agglo :**
- Animation des adhérents et Prospection - Organisation d'un à deux Marché By EBDMR / an - Proposition de EBDMR à chaque installation de nouveaux commerçants sur l'Agglo	- promotion de la plateforme auprès des commerçants accompagnés, notamment lors des dossiers d'aides directes et des implantations

Indicateurs de résultats

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'entreprises participantes aux marchés
- Nombre de commerçants accompagnés
- Nombre de visites individuelles adhérents & prospection
- Indicateurs site (visiteurs / temps de connexions…)

Public cible : Commerces / prestataires de services à la personne - Habitants du Nord Isère	**Durée : 3** ans	**Période :** 01 01 2024 au 31 12 2026

Référents - CCI Nord Isère
Suivi de la convention – Pascale Besch / Référente action – Elisa FARIA
Référents – Vienne Condrieu Agglomération – Agence économique
Suivi de la convention – Pauline DELÔME / Référente action – Corentin BONNET